

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique, **M. DONATI** Bruno, **M. MICHEL** Robert, **Mme LAFAY** Valérie, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. GONCALVES** Florian, **M. CRETE** Christophe, **M. CANEPARO** Francis, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTEES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GAUTIER Denise **procuration à Mme BACCINO** Véronique,
Mme LUCIANI Yolande **procuration à M. VALENTIN** Pierre,
Mme NOEL Régine **procuration à Mme BRUNO** Laëtitia,
Mme BRAYDA Frédérique **procuration à M. MOUTTET** Bernard,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine **procuration à M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : SUBVENTION 2026 ACCORDEE PAR LA VILLE A M. ARTAUD Gérard POUR
LES TRAVAUX RELATIF A « L'OPERATION FACADES »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025/03/03, en date du 6 mars 2025 relative à « l'opération façade » : mise en place d'un dispositif de subvention pour les travaux de rénovation des façades du centre-ville et abord du monument historique des cinq ponts – règlement d'attribution,

VU l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable enregistrée sous le n°083 049 26 00091, délivrée le 16 juin 2026 à la M. ARTAUD Gérard,

CONSIDERANT :

- Que M. ARTAUD Gérard, a obtenu le 16 juin 2026, une déclaration préalable pour le ravalement de la façade de l'immeuble sis 55 avenue Gabriel PERI à Cuers (83390),
- Le dépôt de la demande de subvention « Opération façade », en date du 6 juillet 2026, par M. ARTAUD Gérard.
- Que le projet se situe dans le périmètre délimité du dispositif d'octroi de subvention pour rénover les façades,
- Que la nature des travaux est dans le cadre d'un ravalement de façade accompagnée d'une restauration (reprise de maçonnerie, ferronnerie, menuiseries, éléments architecturaux etc...) soit une subvention à la hauteur de 50% du montant total H.T. mais plafonnée à 5 000 €, conformément aux critères définis dans le règlement d'attribution de l'opération façades ;
- Que le dossier de demande de subvention respecte les critères d'attribution de la subvention,
- L'avis favorable de la commission d'attribution, en date du 24 août 2026,
- L'avis de la commission n°3 : Développement et Aménagement du Territoire/Travaux a été consultée le 8 septembre 2026.

M. DAUMAS -RAPPORTEUR, expose que dans la continuité du mandat précédent, la Ville de Cuers vise à offrir un environnement urbain plus agréable et confortable à ses administrés et de ce fait a souhaité s'engager dans une opération d'aide à la rénovation des façades en complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il est rappelé que cette opération est concentrée sur le secteur du centre-ville et dans les abords du monument historique des Cinq-Ponts pour une durée de trois ans conformément à la délibération du 6 mars 2025.

Le montant de la subvention pour le projet de M. ARTAUD Gérard s'élève à 5 000 €.

Cette subvention sera versée à M. ARTAUD Gérard, selon les modalités du versement visées dans le dossier de subvention à savoir sur présentation d'une facture acquittée.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

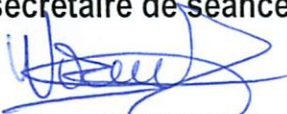
DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre-partie ci-annexée,
- **DE VERSER** la subvention à M. ARTAUD Gérard pour les travaux « Opération façade » d'un montant de 5 000,00 €.

DIT que la dépense est prévue au chapitre 204 du budget 2026.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,


Frédérique WOZNIAK

Le Maire,




Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 30/09/26 et
publié ou notifié le 30/09/26



Le Maire



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.